

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, Maire.

Étaient présents : Frédéric BELIN, Daniel BERTARD, Alexandre FLAMMANG, Jean-Pierre GEORGE, Jean-Luc KLIMCZAK, Pascal LAFONT, Patrick LAGODA, Dominique LALLEMENT, Marie-Cécile ANTOINE, Fabienne FERNANDEZ, Chantal LEMOINE, Anaïs PAURISSE

Étaient excusés :

Étaient absents : Paulo DE OLIVEIRA, Fabrice HOUDART

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Fabienne FERNANDEZ

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut à nouveau délibérer sur les rythmes scolaires qui devraient se mettre en place à la rentrée scolaire 2017-2018.

En effet la délibération doit se référer au décret du 27 Juin 2017 qui autorise les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité qu'en application du décret 2017-1108 du 27 Juin 2017, il demande la dérogation correspondante pour le retour à la semaine de 4 jours répartis sur les lundi mardi jeudi et vendredi et ce dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Quant aux horaires, le Conseil Municipal à la majorité accepte la journée scolaire de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 16 h 15.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- 2315 - 20 000,00 €
- 2111 + 20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ELECTIONS SENATORIALES

Le Conseil Municipal s'est réuni en vue des élections sénatoriales, suite à l'appel des candidatures pour les délégués titulaires, 3 candidats se sont présentés :

Gilbert MARCHAL – Patrick LAGODA et Pascal LAFONT

Considérant que les candidats sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	:	13
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	:	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	7

Ont obtenu :

Monsieur Gilbert MARCHAL : 13 voix (treize voix)

Monsieur Gilbert MARCHAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Monsieur Patrick LAGODA : 13 voix (treize voix)

Monsieur Patrick LAGODA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Monsieur Pascal LAFONT : 13 voix (treize voix)

Monsieur Pascal LAFONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Suite à l'appel des candidatures pour les délégués suppléants, 3 candidats se sont présentés :

Jean-Pierre GEORGE – Fabienne FERNANDEZ et Chantal LEMOINE

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	:	13
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	:	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	7

Ont obtenu :

Madame Chantal LEMOINE : 13 voix (treize voix)

Madame Chantal LEMOINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Monsieur Jean-Pierre GEORGE : 13 voix (treize voix)

Monsieur Jean-Pierre GEORGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Madame Fabienne FERNANDEZ : 13 voix (treize voix)

Madame Fabienne FERNANDEZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Affiché le 4 Juillet 2017

Le Maire,
Gilbert MARCHAL